

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 octobre 2019

DCM N° 19-10-31-2

Objet : Election d'un(e) Adjoint(e) au Maire en remplacement de Monsieur Jean-Michel TOULOUZE.

Rapporteur: M. le Maire

Par délibération en date du 5 avril 2014, Monsieur Jean-Michel TOULOUZE a été élu 3^{ème} Adjoint au Maire de la Ville de Metz.

Par délibération en date du 28 septembre 2017, le Conseil Municipal a fixé à 21 le nombre de poste d'Adjoints au Maire de la Ville de Metz, à raison de 16 Adjoints au Maire et de 5 Adjoints de Quartier, avant de modifier la dénomination du poste de Monsieur Jean-Michel TOULOUZE en Adjoint de Quartier, sans que ce changement n'ait toutefois d'incidence sur son placement dans l'ordre du tableau.

En cas de vacance d'un poste d'Adjoint au Maire pour quelque cause que ce soit, les articles L2122-7-2 et L2122-14 du CGCT commandent à ce que le Conseil Municipal pourvoie, au scrutin secret et à la majorité absolue, au remplacement dudit poste.

Suite au décès de Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, survenu le 3 octobre dernier, il y a lieu de pourvoir au remplacement du poste ainsi vacant et de décider que l'élu(e) désigné(e) en qualité Adjoint(e) de Quartier, occupera, dans l'ordre du tableau, le 22^{ème} rang.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-10, L2122-14 et L2123-24,

VU la délibération du 5 avril 2014 fixant le nombre total d'Adjoints au Maire de la Ville de Metz et portant élection de Monsieur Jean-Michel TOULOUZE en qualité de 3^{ème} Adjoint au Maire,

VU la délibération du 28 septembre 2017 fixant à 21 le nombre total d'Adjoints au Maire de la Ville de Metz, à raison de 16 Adjoints au Maire de Metz et de 5 Adjoints de Quartier et

portant modification en Adjoint de Quartier de la qualité de Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, sans que ce changement n'ait d'incidence sur son placement dans l'ordre du tableau,

VU la délibération du 27 septembre 2018 relative aux indemnités de fonctions des membres du Conseil Municipal,

CONSIDERANT le décès de Monsieur Jean-Michel TOULOUZE,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de ce poste d'Adjoint de Quartier ainsi vacant,

CONSIDERANT que cette élection doit se dérouler au sens des articles L2122-7 et L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales au scrutin secret et à la majorité absolue,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le maintien à 21 du nombre d'Adjoints au Maire de Metz.
- **D'ELIRE** au terme de l'élection intervenue au scrutin secret et à la majorité absolue en qualité d'Adjointe de quartier et immédiatement installée :

Madame Doan TRAN.

- **DE DIRE** que cette dernière prendra place au 22^{ème} rang dans l'ordre du tableau et percevra les indemnités votées par le Conseil Municipal dès l'exercice effectif des fonctions concernées.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Assemblées Commissions : Référence nomenclature «ACTES» : 5.1 Election executif

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération. Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
